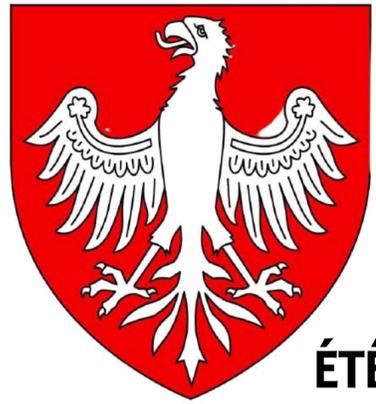


AU CŒUR DE RIMOOGNE



N°1
ÉTÉ 2020

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIMOOGNE

SPÉCIAL

CADRE DE VIE

LE MOT DU MAIRE



Le 15 mars dernier, les Rimognats et les Rimognates ont élu leur nouvelle équipe municipale. Je veux vous remercier pour la confiance témoignée et assurer tous les habitants de la volonté de la nouvelle équipe à faire de son mieux dans l'accomplissement de ses missions. Dans un monde qui traverse une crise sanitaire et économique sans précédent, notre village n'échappe pas aux mesures exceptionnelles qui ont dû être opérées et qui continueront à l'être tant que nécessaire. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'ancienne équipe municipale et ce,

jusqu'au 11 juin, date à laquelle nous avons pu élire le Maire et les adjoints. Dès les premiers jours de cette nouvelle mandature nous avons dû faire preuve d'adaptabilité et de discernement afin de maintenir les services de la mairie mais également rouvrir les écoles dans le strict respect du protocole sanitaire imposé et dans des conditions inédites pour tous, y compris pour les habitants de Rimogne. Si la tâche n'est pas simple, sachez que vos élus sont mobilisés chaque instant pour préserver notre santé tout en maintenant la dynamique engagée autour des projets de voirie et d'assainissement.

Si la situation sanitaire semble s'apaiser doucement, nous savons que cette épreuve n'est pas encore derrière nous et qu'il nous faudra sans doute encore faire preuve de patience et d'abnégation pour la traverser. Vous n'êtes pas seuls, l'équipe municipale est à vos côtés et notre village a montré pendant le confinement que ses habitants y étaient soudés et solidaires. Aussi nous souhaitons relancer rapidement le bulletin municipal afin de vous tenir informé de l'action municipale, vous en tenez le premier numéro entre les mains. Vous me connaissez, je suis un élu de terrain, et je peux affirmer que vous avez pu compter sur ma disponibilité durant le précédent mandat où j'étais 1er adjoint. Cela ne changera pas et comme je m'y étais engagé je suis désormais maire à temps plein de la commune de Rimogne. Vous serez ma priorité durant ce mandat que vous m'avez confié.

Sincèrement,
Le Maire, Yannick Rossato

DOSSIER

DE "MAUVAISES HERBES"

PAS SI MAUVAISES ■

Depuis quelques temps déjà le visage de nos villes et villages a changé, vous n'avez pas manqué de le remarquer et Rimogne n'y fait pas exception les herbes que l'on dit "mauvaises" sont aujourd'hui plus présentes dans nos espaces de vie. Mais avant d'aller plus loin dans ce propos, permettez-nous de porter à votre connaissance quelques éléments concernant notre village :

RIMOGNE :



- 3.7 KM² DE SUPERFICIE
- 10 KMS DE VOIRIE
- 40 KMS LINÉAIRES A ENTREtenir*

(*CANIVEAUX, BORDURES, PIEDS DE BÂTIMENT, CLOTURES, ...)

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de produit phytosanitaire (dés herbant) est interdit.



LE DÉSHÉRBAGE

Ces éléments étant posés, il ne reste aux employés municipaux en charge de cet entretien que d'adapter leurs techniques de dés herbage en revenant à des méthodes traditionnelles et ancestrales que tout jardinier sait longues et fastidieuses : l'arrachage manuel à l'aide d'une binette et l'utilisation de dés herbant bio bien moins efficace que les produits désormais interdits.

Nous pouvons également utiliser des brûleurs thermiques, mais cette technique ne se montre pas satisfaisante et reste très violente pour la faune qui fréquente nos plates bandes. Ajoutons à cela quelques soucis d'effectifs dans l'équipe communale, augmentés d'habilitations indispensables tardant à être renouvelées à cause du confinement, un tracteur tombé en panne et irréparable durant une période qui confina aussi les pièces mécaniques et les réparateurs ; sans vouloir dédouaner qui que ce soit, il est des périodes où le sort s'acharne.

La vie reprend son cours petit à petit, et le nouveau conseil municipal veut vous garantir de sa pleine conscience des faits et de la volonté de la commune de Rimogne à améliorer le cadre de vie de ses habitants. Nous sommes à pied d'œuvre et cela nécessite que nous réinventons les façons de faire, que tous nous changions nos habitudes. Rimogne et ses habitants ne peuvent ignorer que des changements s'imposent à eux, comme au reste du monde, pour améliorer notre rapport au vivant, le végétal y compris. Il en va de notre santé et de l'avenir de nos enfants.

Le "glyphosate" est désormais banni et il faut s'en réjouir, c'est une bonne chose pour tout le monde. Nous ne devons plus lutter contre la nature, mais au contraire l'accompagner. Nous n'aurons plus jamais de bordures sans "herbes sauvages", et nous devons accepter de vivre avec elles. Nous pouvons contenir leur hauteur mais prétendre les faire disparaître est illusoire.

Par ailleurs, nous faisons le choix d'être un village accueillant pour la faune des jardins.

Oiseaux et insectes sont les bienvenus à Rimogne, et pour aider ces populations en danger de disparition à se refaire une santé, nous avons décidé d'adopter des gestes éco-responsables. Ainsi, nous pratiquons la tonte tardive et la jachère fleurie dans des endroits ciblés afin que les abeilles notamment puissent butiner.

En outre, nous tenions à rappeler à la population qu'il appartient aux occupants d'un logement - propriétaires ou locataires - et non aux services municipaux d'assurer l'entretien de leur pas de porte mais aussi du trottoir afférent sur tout le linéaire de leur parcelle, et ce jusqu'au caniveau. Cette obligation ne se limite d'ailleurs pas aux herbes sauvages : le déneigement et le salage de votre bout de trottoir relèvent aussi de votre responsabilité, tout comme le ramassage des feuilles mortes en automne.

Certains habitants nous diront : "je paie des impôts et je n'ai pas à le faire", cette règle est néanmoins réelle et s'applique à tous afin de contribuer au bon vivre-ensemble dans un village que nous aimons. Nous ne devons par ailleurs pas oublier que l'exemple que nous donnons aujourd'hui définira les comportements de nos enfants demain.

Notre liste se voulait plus éco-responsable et ce n'était pas que des mots. Nous tiendrons cet engagement par devoir pour les habitants de Rimogne d'aujourd'hui mais aussi pour les habitants de demain, peut-être vos enfants, à qui nous espérons préparer un avenir aussi sain que possible dans un village où il fera bon vivre.

Nous devons tous changer notre regard sur les herbes sauvages, elles ne sont mauvaises que si on décide de les considérer comme telles. Nous vous remercions pour votre compréhension, votre patience et votre collaboration sur ces sujets. La remise à un état convenable du village prendra un peu de temps, mais nous mettrons tout en œuvre pour parvenir à un résultat agréable pour tous.

Des panneaux pédagogiques seront également posés à certains endroits afin que chacun puisse devenir acteur de ce changement mais puisse également l'observer.

QUE DIT LA LOI ?

Depuis 2017 et conformément à l'article 68 de la loi de Transition énergétique du 17 août 2015, entrée en vigueur au 1er janvier 2017, qui interdit aux collectivités territoriales d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces ouverts ou accessibles au public, la commune de Rimogne n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics.

ON FAIT LE LE POINT SUR

LE CHANTIER D'ASSAINISSEMENT



L'assainissement collectif étendu a été une priorité du précédent mandat. Après de très nombreuses péripéties les travaux avancent à grands pas.

Petit point d'avancement des travaux en domaine public :

- La station "Filtre planté de roseaux" est à 95% terminée, nous proposerons une visite publique dès la rentrée de septembre afin de vous présenter les choix stratégiques, économiques et écologiques qui ont été mis en œuvre.
- Les réseaux, composés de 2 tranches :
 - La tranche 1 est elle aussi bientôt terminée (90%), c'est plus de 5km de canalisations qui ont déjà été posées.
 - La tranche 2 va quand à elle démarrer après l'été.
- Simultanément à ces travaux la commune mène un vaste chantier de rénovation et requalification de la voirie (Lotissement du Lairy, rue Jules Guesdes, etc...) D'ici fin Juillet une très grosse partie des enrobés seront ainsi refaits.

Dès la réception par la commune des travaux de la station et de la première tranche réseau, les habitations de la tranche 1 seront raccordables. A partir de ce moment, vous avez 2 ans pour effectuer les travaux de raccordement. Ceux-ci sont à la charge du propriétaire, qui peut choisir de les réaliser par lui-même ou de les faire exécuter par l'entrepreneur de leur choix. (Sous réserve de respecter scrupuleusement les règles en vigueur). Si vous vous raccordez dans les délais, vous serez exempté de la Participation à l'Assainissement Collectif (500€).

Comme nous nous y étions engagés, la commune propose d'organiser une vaste opération de travaux groupés afin de minimiser les coûts. Un marché d'appel d'offre sera lancé dans les semaines à venir afin de sélectionner l'entreprise qui effectuera le raccordement de vos habitations pour le compte de la Mairie. Dès que l'entreprise sera sélectionnée, nous vous adresserons un courrier afin de savoir quelle solution de raccordement vous choisirez (réalisation par vous-même / réalisation par l'entreprise de votre choix / maîtrise d'ouvrage Mairie). Nous proposerons également aux propriétaires qui choisiraient la solution maîtrise d'ouvrage Mairie d'avancer le coût des travaux (après signature d'une convention) et d'étaler les remboursements sur 5 ans avec un paiement mensuel.



UNE QUESTION ?

Jean-Marie Druart - Adjoint aux travaux / Yannick Rossato - Maire se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions au 03 24 35 11 24

LE CAS DU CIMETIÈRE

En ce qui concerne les herbes sauvages du cimetière, le constat est qu'il y a un travail important à mener en cet endroit particulier. Il ne s'agit en aucun cas d'irrespect ou d'abandon du lieu par l'équipe municipale. Un travail de réflexion va être mené pour voir ce qu'il serait possible de faire afin d'améliorer la situation. De plus en plus de communes optent pour l'engazonnement des allées afin de limiter la pousse des mauvaises herbes, nous devons étudier la question ou trouver comment rendre le lieu plus accueillant qu'il ne l'est pour le moment. A nouveau, nous vous remercions pour votre patience, cela prendra un peu de temps.

INFOS PRATIQUES

RIMOGNE

CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS
Village Fleuri

REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Tous les travaux ...

... portant sur une maison d'habitation ou ses annexes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable, ou d'une demande de permis de construire pour les surfaces supérieures à 40m².

(Ex. abri de jardin ou à bois, véranda, pergola, garage, modification de façade, réfection de toiture). Imprimés disponibles en mairie.

Les habitants propriétaires ...

... de terrains situés en limite des chemins communaux doivent procéder à l'élagage des haies et arbustes bordant ces chemins. La hauteur ne devra pas excéder 2 mètres.

Partez tranquille en vacances !

Il vous est possible de signaler votre absence pour assurer la surveillance de votre habitation durant vos vacances? Pendant la journée (Police municipale): remplir un formulaire en mairie. Pendant la nuit (Gendarmerie Nationale) : appeler le 03.24.54.93.09

Les feux de déchets verts sont désormais interdits

Un arrêté préfectoral interdit désormais le brûlage à l'air libre des déchets verts dans les communes où il existe un système de collecte ou une déchetterie. Rimogne étant dotée d'une déchetterie, il est dorénavant interdit d'y faire brûler chez soi des déchets verts, à quelque moment que ce soit. Les déchets verts doivent impérativement être amenés en déchetterie.

Tonte des pelouses et travaux de bricolage

Il est rappelé que l'usage d'appareils à moteur n'est autorisé qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Appel aux associations

vous souhaitez faire connaître l'une de vos manifestations et la voir publiée dans le Bulletin Municipal ? Merci d'adresser toutes informations utiles à : denis.miotti@orange.fr (sous réserve d'espace disponible).

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés : 🌸

Jeanne SIMONETTI : 9 janvier 2020
Thérèse NICOLAS : 27 janvier 2020.
Melvin CHABOTIER : 1 février 2020
Raymond THIERCELET : 11 février 2020.
Charlette MULLER : 24 février 2020.
Liliane ZOVI : 7 avril 2020.
Benjamin ADAM : 21 Avril 2020.
Patrick BLAVIER : 18 juin 2020.

Ils se sont dis OUI ! 🤝

Noe NICOLSI et Stéphanie BOBOEUF : 27 juin 2020.

LA BRÈVE HISTORIQUE

PAR LOÏC DELAFAITE

Il y a 95 ans, le 1er juin 1925, la municipalité inaugurerait les plaques des quatre rues principales de Rimogne auxquelles on avait attribué de nouveaux noms un an plus tôt. Pour la route nationale, on ne parlerait désormais plus de *rue haute*, ni de *rue basse*, ni de *rue des paons* mais de *rue Jean Jaurès* et de *rue Pasteur*. La *rue de l'église* et la *rue des tirants* disparaîtraient au profit de *Jean Baptiste Clément*. Quant à la *route du Châtelet*, ce serait désormais la *rue Jules Guesde*.

Les rues changent de nom dès que leur usage change, rien de plus logique. Ainsi la *rue là-haut* que l'on appelait ainsi depuis le XVII^e siècle car de l'église du Gros Caillou elle se trouvait effectivement « là-haut » devient la *rue des tirants* quand les ardoisières y font passer les tiges en bois de leurs installations hydrauliques. La *rue des tirants* avait d'ailleurs elle-même remplacé la *rue vachine*, la *rue de l'église* avait pris la place de la *rue Wiet*, la *route du Châtelet* avait détrôné la *rue sous l'église*.

Ainsi en va-t-il du nom des rues... Pourtant, jusqu'en 1978 et la mise en place d'une nomenclature officielle, les *rues Pasteur*, *Jaurès*, *Clément* et *Guesde* sont les seules à avoir une plaque, comme si ces rues étaient les seules qui importaient et les seules dont les noms représentaient quelque chose de grand.

D'ailleurs, le conseil municipal de 1978 décide par 8 voix contre 4 de ne pas donner de noms de personnes aux autres rues. Elles étaient pour ceux qui leur avaient attribué leur nom cinquante ans plus tôt le symbole de ce qu'était l'identité de Rimogne.

Jean Baptiste Clément n'était-il pas venu à plusieurs reprises dans le village pour souder les ardoisiers en élevant leur conscience politique? Depuis 1925, aucune autre rue n'a porté de nom de personne... jusqu'à ce que la *rue de l'église* soit effacée du plan au profit de la *rue François Mitterrand*. L'ancien président avait les honneurs de la commune. A moins que ça n'ait été l'inverse ? Le dernier changement dans le nom des rues date de 2015. Il ne s'agissait pas là de chasser un nom mais d'en donner un à une nouvelle rue. Cette fois, pas de personnalité nationale mais une personnalité intime à la commune qui lui a consacré une grande partie de sa vie : *René Petit*.

L'ancien maire venait s'asseoir au panthéon communal socialiste, lui qui, défendant les ardoisiers, avait reçu le général de Gaulle en 1963 avec un cahier de doléances et un bulletin de paie d'ardoisier en guise de bouquet de fleurs.

Le nom des rues changent mais l'on ne peut pas soupçonner leur pouvoir ! Tout le monde se souvient du nom de la rue dans laquelle il a grandi, du nom de celle où habitaient ses grands-parents ou du nom de la rue de son école. La vie toute entière est rythmée par le nom des rues. Elles sont commencements, chemins et buts. Mon enfance vit encore dans la *rue des Pâquis* mais ma mère vous aurait dit que la sienne vivait encore *rue de Là*. Les rues ont beau changer de nom, notre attachement à elles non. Ainsi en va-t-il du nom des rues... Ah...j'oubliais ! Vous voulez voir les plaques de 1925 ? Alors rendez-vous *rue Jean Baptiste Clément* et *rue Jules Guesde* et levez la tête...

Elles sont toujours là ! Elles veillent.